

Immeuble

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

PRESENCE D'AMIANTE



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE PARTIES COMMUNES

En application du code de la santé publique et de la Norme NF X 46-020 du 27 novembre 2002 relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Commanditaire

Cabinet A. I. G.
185 Route de CORBEIL
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Adresse de l'immeuble

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE

Code de la santé publique - Article R.1334-28 : "...Le dossier technique "Amiante" défini à l'article R1334-26 est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, des agents ou services mentionnés aux articles L. 1312-1 et L. 1422-1 du code de la santé publique, ainsi que des inspecteurs du travail ou des inspecteurs d'hygiène et sécurité des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Les propriétaires communiquent le dossier technique "Amiante" à toutes personnes physiques ou morales appelées à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique "Amiante" prévue à l'article R1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour."

Ce dossier contient

- La fiche récapitulative du diagnostic amiante des parties communes
- Le rapport complet du diagnostic amiante des parties communes
- La fiche des locaux recensés
- Les consignes générales de sécurité
- Les comptes-rendus d'analyses du laboratoire
- Les photographies des matériaux et produits contenant de l'amiante

Ce dossier doit être mis à jour au moment de toute nouvelle intervention relative à l'amiante.

Modalités de consultation et coordonnées de la personne détenant le dossier technique (à remplir par le propriétaire ou son mandataire)

-
-
-
-

Travaux de retrait ou de confinement des matériaux ou produits contenant de l'amiante

-
-
-
-

FICHE RECAPITULATIVE DU REPERAGE AMIANTE
DES PARTIES COMMUNES*

En application du code de la santé publique et de la Norme NF X 46-020 du 27 novembre 2002 relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Diagnosticteur : Société D.E.P.
RC AGF IART N° 100234/40661288

Date de rédaction : 25/09/06
Date de mise à jour : 00/00/00

Date d'intervention : 11/09/06 repérage établi par Eduardo DE OLIVEIRA

Commanditaire

Adresse de l'immeuble

Cabinet A. I. G.
185 Route de CORBEIL
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE

Descriptif sommaire de l'immeuble

- CAGE A1 : Principal -2R+9
- CAGE B2 : Principal -1R+4
- CAGE B3 : Principal -1R+4
- CAGE B4 : Principal -1R+4
- CAGE B5 : Principal -1R+4
- CAGE B6 : Principal -1R+4
- CAGE C7 : Principal -1R+4
- CAGE C8 : Principal -1R+4
- CAGE D9 : Principal -1R+4
- CAGE D10 : Principal -1R+4
- CAGE D11 : Principal -1R+4
- CAGE E12 : Principal -1R+4
- CAGE E13 : Principal -1R+4
- CAGE E14 : Principal -1R+4
- CAGE E15 : Principal -1R+4
- CAGE F16 : Principal -1R+4
- CAGE F17 : Principal -1R+4
- CAGE F18 : Principal -1R+4
- CAGE F19 : Principal -1R+4
- CAGE G20 : Principal -1R+4
- CAGE G21 : Principal -1R+4
- CAGE H22 : Principal -1R+4
- CAGE H23 : Principal -1R+4
- CAGE H24 : Principal -1R+4

Loge : OUI

Locaux encombrés ou fermés lors de la visite

Cages B2, B3, B4, B5, B6, D9, D11, F16, F18 et G21

- Local "divers" du niveau -1 non visitable : porte condamnée.

Cage C8

- Pas de clé pour accéder au local "transformateur" du niveau -1. EDF se réservant exclusivement l'accès à ce local, nous vous invitons à vous rapprocher de leur service afin d'obtenir leur diagnostic.

Résultats sommaires du repérage

Présence d'amiante dans les flocages, calorifugeages, faux-plafonds repérés : **NON**
Présence d'amiante dans les matériaux de l'annexe 13-9 du code de la santé publique repérés : **OUI**
(hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

Conclusions sur les matériaux : Flocages, Calorifugeages, Faux-Plafonds

Compte tenu des résultats d'analyses et conformément au code de la santé publique, **aucune suite n'est à donner dans les parties et locaux visités.**

Conclusions sur les matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

CAGE A1 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	5	Entrée de la loge au RDC	Bon état
Dalle de sol	6	Chambre de la loge au RDC	Bon état
	6	Couloir de la loge au RDC	Bon état
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°2 au RDC	Bon état
	7	Gaines techniques n°2 et 5 du niveau 1 au niveau 8	Bon état
	7	Gaine technique n°5 au niveau 9	Bon état
	7	Gaine technique n°2 au niveau 9	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°3 au niveau 9	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaines techniques n° 3 et 4 du niveau 2 au niveau 7	Bon état
	9	Gaine technique n°4 au niveau 8	Bon état
	9	Gaine technique n°3 au niveau 8	Bon état
	9	Gaine technique n°4 au niveau 9	Bon état
CAGE B2 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B3 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B4 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B5 : Principal			

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état

CAGE B6 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état

CAGE C7 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état

CAGE C8 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au RDC	Bon état

CAGE D9 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 aux niveaux 2 et 3	Bon état

CAGE D10 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 2	Bon état
	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	Bon état

CAGE D11 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	Bon état

CAGE E12 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°1 au RDC	Bon état
	9	Local poubelles au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du niveau 1 au niveau 3	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE E13 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
CAGE E14 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	12	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE E15 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE F16 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 1	Bon état
CAGE F17 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état

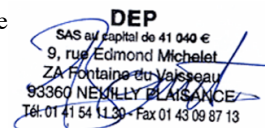
CAGE F18 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE F19 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE G20 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	3	Local vide-ordures n°1 au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE G21 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE H22 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE H23 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE H24 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état

Suite à donner selon l'état de conservation :

Bon état : Conformément à l'arrêté 2002-1181 du 22 Août 2002, il est recommandé de procéder à une surveillance régulière de l'état de conservation des matériaux amiantés en bon état.

Etat dégradé : Conformément à l'arrêté 2002-1181 du 22 Août 2002, il est préconisé de faire procéder au retrait ou au recouvrement des parties dégradées des matériaux amiantés dégradés.

Neully-Plaisance, 25/09/06
Philippe BONNET
Responsable Département Amiante



Modalités de consultation et coordonnées de la personne détenant le dossier technique (à remplir par le propriétaire ou son mandataire)

-
-

Travaux de retrait ou de confinement des matériaux ou produits contenant de l'amiante

-
-

* Pour accéder aux résultats détaillés se référer au rapport dont sont issues les informations contenues dans cette fiche.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Définies par l'arrêté n°2002-1181 du 22 Août 2002.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante.

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé :

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site :

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets :

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes :

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Immeuble
DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE

Neuilly-Plaisance, le : 25/09/06
Date de la visite : 11/09/06
Repérage établi par : Eduardo DE OLIVEIRA opérateur de repérage possédant une attestation de compétence conformément à l'article R.1334-29 du code de la santé publique.
CODE SITE : 91390SAVI002800
N/Réf : AIGOB/EDO//CPE

Assurance en Responsabilité Civile : AGF IART N° 100234/40661288

RAPPORT DE REPERAGE

MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE À INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE "AMIANTE" Parties communes

Selon le code de la santé publique et la Norme NF X 46-020 du 27 novembre 2002

CONCLUSION : *Dans le cadre du présent diagnostic :*

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

- I** Identification du site diagnostiqué
- II** Amiante : Nouveau dispositif réglementaire dans le bâti
- III** Méthodologie
- IV** Résultats du repérage des matériaux : Flocages, Calorifugeages, Faux-Plafonds
- V** Résultats du repérage des matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)
- VI** Conclusions générales
- VII** Annexes

* Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

I – Identification du site diagnostiqué

Commanditaire

Cabinet A. I. G.
185 Route de CORBEIL
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Adresse de l'immeuble

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE

Descriptif sommaire de l'immeuble

- CAGE A1 : Principal -2R+9
- CAGE B2 : Principal -1R+4
- CAGE B3 : Principal -1R+4
- CAGE B4 : Principal -1R+4
- CAGE B5 : Principal -1R+4
- CAGE B6 : Principal -1R+4
- CAGE C7 : Principal -1R+4
- CAGE C8 : Principal -1R+4
- CAGE D9 : Principal -1R+4
- CAGE D10 : Principal -1R+4
- CAGE D11 : Principal -1R+4
- CAGE E12 : Principal -1R+4
- CAGE E13 : Principal -1R+4
- CAGE E14 : Principal -1R+4
- CAGE E15 : Principal -1R+4
- CAGE F16 : Principal -1R+4
- CAGE F17 : Principal -1R+4
- CAGE F18 : Principal -1R+4
- CAGE F19 : Principal -1R+4
- CAGE G20 : Principal -1R+4
- CAGE G21 : Principal -1R+4
- CAGE H22 : Principal -1R+4
- CAGE H23 : Principal -1R+4
- CAGE H24 : Principal -1R+4

Loge : OUI

Accompagnateur de la visite : Pas d'accompagnateur

Locaux concernés par le diagnostic

Les parties communes.

Locaux encombrés ou fermés lors de la visite

Cages B2, B3, B4, B5, B6, D9, D11, F16, F18 et G21

- Local "divers" du niveau -1 non visitable : porte condamnée.

Cage C8

- Pas de clé pour accéder au local "transformateur" du niveau -1. EDF se réservant exclusivement l'accès à ce local, nous vous invitons à vous rapprocher de leur service afin d'obtenir leur diagnostic.

Documents transmis par le donneur d'ordre

Diagnostic sur les flocages, calorifugeages et faux-plafonds réalisé par la société DEP le 25/02/00.

Résultats sommaires du diagnostic

Présence d'amiante dans les flocages, calorifugeages, faux-plafonds repérés :	NON
Présence d'amiante dans les matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)	OUI

II – Amiante : Nouveau dispositif réglementaire dans le bâti

Depuis plusieurs années, un programme d'actions contre les risques sanitaires liés aux expositions à l'amiante a été mis en œuvre par les pouvoirs publics, en raison du caractère cancérigène des fibres d'amiante lorsqu'elles sont inhalées. Les mesures de protection des travailleurs exposés professionnellement aux poussières d'amiante ont ainsi été renforcées et une interdiction générale de fabrication et de mise sur le marché des produits contenant de l'amiante a été instaurée.

L'amiante ayant été utilisé dans de nombreux domaines de la construction en raison de ses propriétés de résistance au feu et d'isolation phonique, un dispositif réglementaire a été mis en place afin d'assurer la protection de la population générale vis à vis des risques d'exposition à l'amiante dans les bâtiments.

Le décret 96/97 modifié faisait obligation aux propriétaires de la plupart des immeubles de rechercher la présence de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante, matériaux particulièrement fragiles, et d'évaluer leur état de conservation afin de déterminer si des travaux s'avéraient nécessaires et protéger ainsi les usagers des immeubles.

Cette première étape a permis de traiter en priorité les situations d'exposition les plus importantes et les plus urgentes.

Cinq ans après la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire visant la surveillance et la résorption des situations les plus à risque, **les pouvoirs publics ont décidé d'engager une seconde étape dans la réduction des expositions à l'amiante dans les bâtiments.** Cette nouvelle étape se traduit par un renforcement des règles de gestion des flocages, calorifugeages et faux-plafonds, et par une nouvelle obligation de repérage portant sur un plus grand nombre de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

En effet, de nombreux matériaux qui ne libèrent pas spontanément des fibres, sont néanmoins susceptibles de générer des expositions à l'amiante dans les conditions normales d'utilisation des bâtiments et particulièrement lors des opérations d'entretien et de maintenance. Il s'agit donc de renforcer la protection des usagers des immeubles mais aussi des travailleurs appelés à y intervenir, en développant une démarche d'identification et de gestion de ces matériaux. Leur repérage serait toutefois insuffisant s'il n'était pas associé au respect de règles de sécurité à mettre en œuvre lors d'interventions sur ces matériaux et à l'information des occupants des immeubles et des travailleurs appelés à y intervenir.

Aussi les décrets n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et n° 2002-839 du 3 mai 2002 marquent une évolution importante dans le dispositif mis en place en 1996 et impliquent :

- La mise en œuvre d'un repérage des matériaux contenant de l'amiante élargi à d'autres produits que les flocages, calorifugeages et faux-plafonds. Ce repérage doit servir de base à la constitution d'un dossier technique " Amiante ".
- La réduction de l'exposition des occupants puisqu'ils abaissent le seuil de déclenchement des travaux de désamiantage et encadrent les délais de réalisation des chantiers correspondants.
- Une amélioration des modalités d'information des propriétaires, occupants ou entreprises intervenantes dans les immeubles, grâce à la constitution et à l'actualisation d'un dossier technique amiante et d'une fiche récapitulative de ce dossier.
- L'obligation (depuis le 1er septembre 2002) pour les propriétaires, en cas de vente de leur bien, de fournir un constat mentionnant la présence, ou le cas échéant, l'absence de matériaux et produits friables, durs et semi-durs contenant de l'amiante.
- L'obligation (depuis le 1er janvier 2002) pour les propriétaires, en cas de démolition de leur bien, de faire réaliser un diagnostic portant sur des matériaux et produits définis en annexe 1 de l'arrêté du 2 janvier 2002.
- Depuis le 27 mai 2003, le décret 96/97 modifié, a été abrogé et inclus dans le code de la santé publique.

III – Méthodologie

Objet de la mission : la présente mission consiste à repérer les matériaux et produits contenant de l'amiante en vue de la constitution du dossier technique "amiante" en référence aux articles R.1334-25 et R.1334-26 du code de la santé publique.

1 - Repérage et prélèvements

Repérage et prélèvements des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, **accessibles sans travaux destructifs**, définis par une liste en annexe 13-9 du code de la santé publique.

Le repérage porte sur deux types de matériaux :

- Les flocages, les calorifugeages et les faux-plafonds,
- Les matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique que sont les enduits projetés, l'amiante-ciment, les panneaux de cloisons, les dalles de sol, les clapets et volets coupe-feu....

Les analyses ont été confiées au laboratoire accrédité :

I.T.G.A.
33, ROUTE DES GARDES
92190 MEUDON

2 - Le repérage des matériaux : Flocages, Calorifugeages, Faux-Plafonds

a) Prélèvement des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, pour analyse par un laboratoire accrédité.
Le choix de la méthode analytique a été déterminé par le laboratoire, en fonction de la nature de chaque matériau ou produit.
Les comptes-rendus d'analyses du laboratoire sont joints en annexe.

b) Pour les matériaux et produits contenant de l'amiante : évaluation de l'état de conservation par remplissage d'une grille définie par arrêté ministériel, qui tient compte notamment de l'accessibilité du matériau, de son niveau de dégradation, de son exposition aux chocs et vibrations ainsi que de l'existence de mouvements d'air dans le local.

En fonction du résultat obtenu à partir de la grille d'évaluation, il faudra procéder :

- Si score 1 : à un contrôle triennal de l'état de conservation de ces matériaux,
- Si score 2 : à une mesure du niveau d'empoussièrement atmosphérique,
- Si score 3 : à des travaux de retrait ou de confinement, avec un délai d'achèvement de 36 mois.

Lorsque l'évaluation de l'état de conservation a déjà été menée, nous procédons à son actualisation réglementaire au cours de notre intervention (hors score 3).

3 - Le repérage des matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

a) Prélèvement des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, pour analyse par un laboratoire accrédité.

Certains matériaux, réputés contenir de l'amiante, ne nécessitent pas d'analyses en laboratoire.

b) Evaluation de l'état de conservation selon des critères visuels définis par arrêté ministériel :

- Bon état
- Etat dégradé

c) S'il y a présence de matériaux durs et/ou semi-durs contenant de l'amiante et dégradés, des mesures d'ordre général sont préconisées.

Dans l'hypothèse où certaines investigations relatives à l'amiante auraient déjà été menées, DEP vérifie et complète l'ensemble des données recueillies au cours des différentes interventions et remet au client un rapport complet répondant aux dispositions du code de la santé publique, sous réserve que les documents relatifs aux diagnostics antérieurs aient été remis à DEP.

IV –Résultats du repérage des matériaux : flocages, calorifugeages, faux-plafonds

Résultats d'analyses des matériaux et produits recensés

CAGE A1 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Local "vase d'expansion" au niveau 10	NON	NON	
	1	Couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
	1	Chaufferie collective (gaz) au niveau -1	OUI	NON	
Calorifugeage	4	Local "vase d'expansion" au niveau 10	NON	NON	
	4	Couloirs et dégagements au niveau -1	OUI	NON	
CAGE B2 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	1 couloir et dégagement sur 2 au niveau -1	NON	NON	
CAGE B3 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE B4 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Couloirs et dégagements droit/gauche au niveau -1	NON	NON	
CAGE B5 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE B6 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	

CAGE C7 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE C8 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE D9 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	1 couloir/dégagement sur 2 au niveau -1	NON	NON	
CAGE D10 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE D11 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE E12 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Couloirs/dégagements droit au niveau -1	NON	NON	
CAGE E13 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
	1	Hall	NON	NON	
CAGE E14 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE E15 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
	1	Hall	NON	NON	

CAGE F16 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE F17 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE F18 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE F19 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE G20 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE G21 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Couloirs/dégagements gauche au niveau -1	NON	NON	
CAGE H22 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Hall	NON	NON	
	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE H23 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	2 couloirs et dégagements au niveau -1	NON	NON	
CAGE H24 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Calorifugeage	1	Couloirs/dégagements gauche au niveau -1	NON	NON	
	1	Hall	NON	NON	

Lors de sa visite du 11/09/2006, notre technicien a constaté que le calorifugeage n°1 situé dans la chaufferie collective au niveau -1 de la cage A1 avait été déposé.

V – Résultats du repérage des matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

Résultats d'analyses des matériaux et produits recensés

CAGE A1 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	5	Entrée de la loge au RDC	NON	OUI	Réputé amianté
Dalle de sol	6	Chambre de la loge au RDC	NON	OUI	Chrysotile
	6	Couloir de la loge au RDC	OUI	OUI	Chrysotile
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°2 au RDC	NON	OUI	Réputé amianté
	7	Gaines techniques n°2 et 5 du niveau 1 au niveau 8	NON	OUI	Réputé amianté
	7	Gaine technique n°5 au niveau 9	NON	OUI	Réputé amianté
	7	Gaine technique n°2 au niveau 9	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°3 au niveau 9	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	9	Gaines techniques n° 3 et 4 du niveau 2 au niveau 7	NON	OUI	Réputé amianté
	9	Gaine technique n°4 au niveau 8	NON	OUI	Réputé amianté
	9	Gaine technique n°3 au niveau 8	NON	OUI	Réputé amianté
	9	Gaine technique n°4 au niveau 9	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE B2 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE B3 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE B4 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté

CAGE B5 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE B6 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE C7 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE C8 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au RDC	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE D9 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 aux niveaux 2 et 3	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE D10 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 2	NON	OUI	Réputé amianté
	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	NON	OUI	Réputé amianté

CAGE D11 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE E12 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°1 au RDC	NON	OUI	Réputé amianté
	9	Local poubelles au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du niveau 1 au niveau 3	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE E13 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE E14 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	12	Local EDF au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE E15 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté

CAGE F16 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 1	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE F17 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE F18 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE F19 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE G20 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	3	Local vide-ordures n°1 au niveau -1	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE G21 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE H22 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté

CAGE H23 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
CAGE H24 : Principal					
Type matériau	N°	Localisation	Prélèvement	Amiante	Type amiante
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	NON	OUI	Réputé amianté

Sur décision de l'opérateur de repérage, les matériaux n° 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 n'ont pas fait l'objet de prélèvement ; en effet la présence d'amiante est réputée dans ce type de matériau.

NOTA : Une présence d'amiante de type Chrysotile, a été décelée dans la colle bitumineuse de la dalle de sol n°6 dalle ; n'étant pas directement accessible par les occupants des locaux, elle n'entre pas dans le cadre du Dossier Technique Amiante. Néanmoins, vous devez porter cette information à la connaissance de toute personne physique ou morale appelée à réaliser ou concevoir des travaux sur ou à proximité de cette dalle.

VI - Conclusions générales

Conclusions sur les flocages, calorifugeages, faux-plafonds

Compte tenu des résultats d'analyses et conformément au code de la santé publique, aucune suite n'est à donner dans les parties et locaux visités.

Conclusions sur les matériaux et produits de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (hors flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

CAGE A1 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	5	Entrée de la loge au RDC	Bon état
Dalle de sol	6	Chambre de la loge au RDC	Bon état
	6	Couloir de la loge au RDC	Bon état
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°2 au RDC	Bon état
	7	Gaines techniques n°2 et 5 du niveau 1 au niveau 8	Bon état
	7	Gaine technique n°5 au niveau 9	Bon état
	7	Gaine technique n°2 au niveau 9	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°3 au niveau 9	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaines techniques n° 3 et 4 du niveau 2 au niveau 7	Bon état
	9	Gaine technique n°4 au niveau 8	Bon état
	9	Gaine technique n°3 au niveau 8	Bon état
	9	Gaine technique n°4 au niveau 9	Bon état
CAGE B2 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B3 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B4 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE B5 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état

CAGE B6 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
CAGE C7 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE C8 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au RDC	Bon état
CAGE D9 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 aux niveaux 2 et 3	Bon état
CAGE D10 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 2	Bon état
	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	Bon état
CAGE D11 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 3	Bon état

CAGE E12 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	9	Gaine technique n°1 au RDC	Bon état
	9	Local poubelles au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du niveau 1 au niveau 3	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE E13 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
CAGE E14 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	12	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE E15 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 du RDC au niveau 2	Bon état
Conduit fibro-ciment	11	Local EDF au niveau -1	Bon état
CAGE F16 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	10	Gaine technique n°1 au niveau 1	Bon état

CAGE F17 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE F18 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE F19 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE G20 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	3	Local vide-ordures n°1 au niveau -1	Bon état
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE G21 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE H22 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état
CAGE H23 : Principal			
Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état

CAGE H24 : Principal

Type matériau	N°	Localisation	Etat de conservation
Conduit fibro-ciment	7	Gaine technique n°3 du RDC au niveau 4	Bon état
Conduit fibro-ciment	8	Gaine technique n°1 au niveau 4	Bon état

Suite à donner selon l'état de conservation :

Bon état : Conformément à l'arrêté 2002-1181 du 22 Août 2002, il est recommandé de procéder à une surveillance régulière de l'état de conservation des matériaux amiantés en bon état.

Etat dégradé : Conformément à l'arrêté 2002-1181 du 22 Août 2002, il est préconisé de faire procéder au retrait ou au recouvrement des parties dégradées des matériaux amiantés.

NOTA : Informations sur les matériaux amiantifères non concernés par le Dossier Technique Amiante :

- Chapeau fibro-ciment sur la terrasse des cages B2, B3, B4, B5, B6, D9, D10, D11, E15, F16, F17, F18, F19, G20 et G21.

Neuilly-Plaisance, 25/09/06
Philippe BONNET
Responsable Département Amiante

DEP
SAS au capital de 41 040 €
9, rue Edmond Michelet
ZA Fontaine du Vaisseau
93360 NEUILLY PLAISANCE
Tél: 01 41 54 11 30 - Fax 01 43 09 87 13

Devoir d'information

Code de la santé publique - Article R.1334-28 : "...Le dossier technique "Amiante" défini à l'article R.1334-26 est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, des agents ou services mentionnés aux articles L. 1312-1 et L. 1422-1 du code de la santé publique, ainsi que des inspecteurs du travail ou des inspecteurs d'hygiène et sécurité des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Les propriétaires communiquent le dossier technique "Amiante" à toutes personnes physiques ou morales appelées à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique "Amiante" prévue à l'article R.1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour."

Pour les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation, le dossier technique doit être constitué **au plus tard le 31 Décembre 2005**.

VII -Annexes

- **Fiche des locaux recensés**
- **Consignes générales de sécurité**
- **Comptes-rendus d'analyses du laboratoire**
- **Photographies des matériaux et produits contenant de l'amiante**

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Définies par l'arrêté n°2002-1181 du 22 Août 2002.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante.

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé :

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site :

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets :

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes :

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



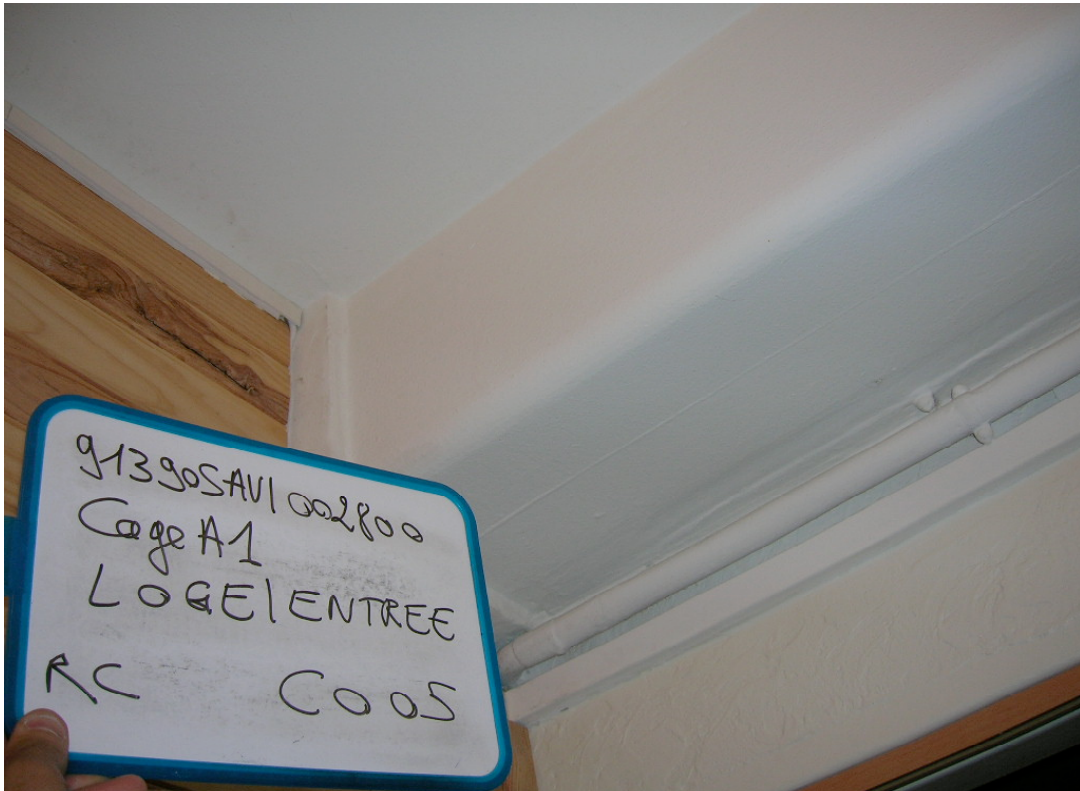
Conduit fibro-ciment n° 8
Bâtiment A1 Gaine technique n°3 au niveau 9

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 7
Bâtiment A1 Gaine technique n°2 au niveau 9

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 5
Bâtiment A1 Entrée de la loge au RDC

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 11
Bâtiment E15 Local EDF au niveau -1

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



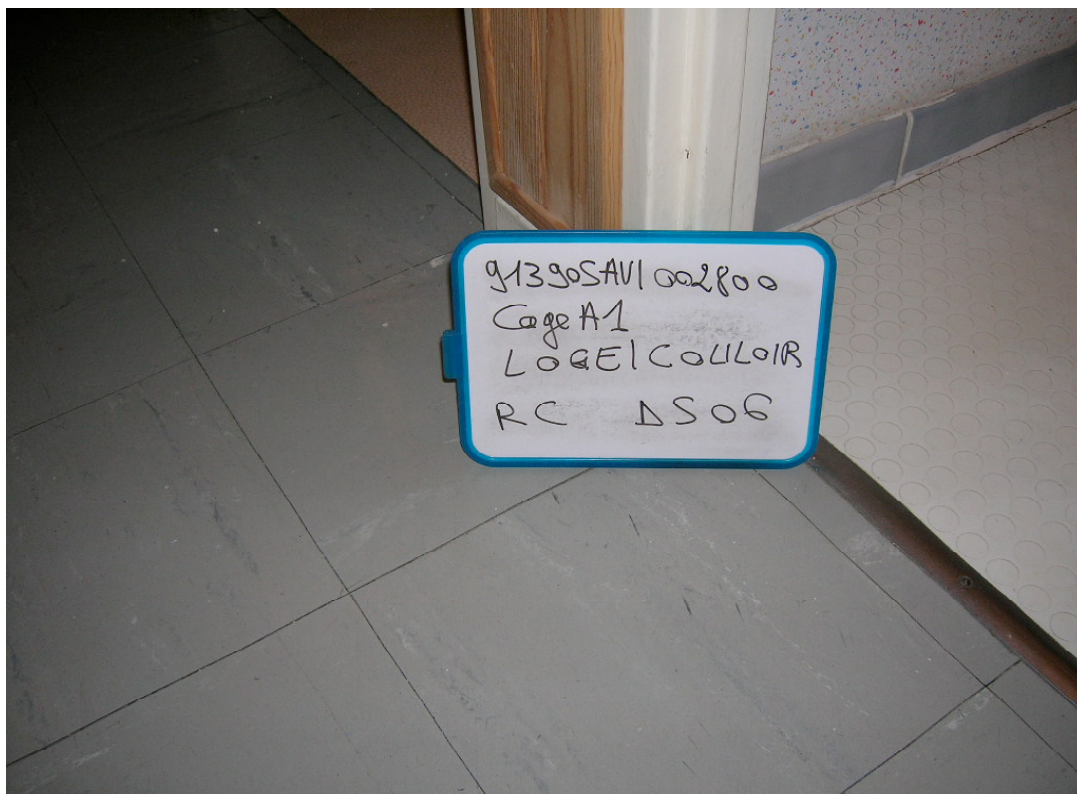
Conduit fibro-ciment n° 12
Bâtiment E14 Local EDF au niveau -1

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 3
Bâtiment G20 Local vide-ordures n°1 au niveau -1

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Dalle de sol n° 6
Bâtiment A1 Couloir de la loge au RDC

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 10
Bâtiment D10 Gaine technique n°1 au niveau 3

DU PARC SAINT GERMAIN
28 Rue de SAVIGNY
91390 MORSANG S/ORGE



Conduit fibro-ciment n° 9
Bâtiment A1 Gaine technique n°4 au niveau 9



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

15, route des Gardes 92197 MEUDON CEDEX Tel : 01.49.66.75.75 Fax : 01.49.66.65.95



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

accréditation n° 1-0966

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060609-2598 EN DATE DU 22/09/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : DEP
9 Rue Edmond Michelet
Z.A. Fontaine du Vaisseau
93360 NEUILLY PLAISANCE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 19/09/2006

Réf. Commande Client : 44208

Réf. Dossier Client : A/44208 - 91390SAVI002800

Référence Client de l'échantillon :

6 - Dalle de sol - 91390SAVI002800/06/00/1 - Bâtiment A1 - Principal - Couloir de la loge au RDC

Réf. Commande ITGA : IT0606-13845

Réf. Echantillon ITGA : IT060609-2598

Description ITGA :

Dalle dure grise cassante compacte avec colle bitumineuse noire et traces de peinture blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure grise cassante compacte	META le 22/09/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
colle bitumineuse noire et traces de peinture blanche	MOLP le 21/09/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Mamadou CAMARA
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

FICHE DES LOCAUX RECENSES

28 Rue de SAVIGNY 91390 MORSANG S/ORGE

1/4

Diagnosticheur : Société D. E. P.

Date d'intervention : 11/09/2006

LOCAUX TECHNIQUES	CAGES						PALIERS	CAGES					
	A1	B2	B3	B4	B5	B6		A1	B2	B3	B4	B5	B6
CHAUFFERIE							RDC						
Chauff. collective au niveau-1	V						Escalier	V	V	V	V	V	V
Stock combustible au niveau							Hall	V					
C. P. C. U. au niveau							Porche	V					
Sous-station au niveau							Loge	A					
ASCENSEUR							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local machine n° 1 au niveau 10	V						Pelle/local V. O.						
Local poulie	V						Gaines techniques	A	A	A	A	A	A
Gaine ascenseur	V						WC/Autres						
Local machine n° 2 au niveau 10	V						NIVEAU +1						
Local poulie	V						Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur	V						Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques	A	A	A	A	A	A
Gaine ascenseur							WC/Autres						
VIDE-ORDURES							NIVEAU +2						
Local V. O. n° 1 au niveau -1	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Pelle/local V. O.						
Local V. O. n° 2 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Gaines techniques	A	A	A	A	A	A
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	WC/Autres						
Local V. O. n° 3 au niveau-1	V						NIVEAU +3						
Gaine V. O.	V						Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local V. O. n° 4 au niveau-1	V						Pelle/local V. O.						
Gaine V. O.	V						Gaines techniques	A	A	A	A	A	A
							WC/Autres						
LOCAUX DIVERS							NIVEAU +4						
Local poubelles au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local vélos au niveau							Pelle/local V. O.						
Local poussettes au niveau							Gaines techniques	A	A	A	A	A	A
Local entretien au niveau-1	V						WC/Autres						
Local E. D. F. au niveau-1	V						NIVEAU +5						
Local sur-pression au niveau							Couloirs/dégagements	V					
Local VMC au niveau							Pelle/local V. O.						
Local "réunion" au RDC	V						Gaines techniques	A					
WC au niveau-1	V						WC/Autres						
CAVES / SOUS-SOL							NIVEAU +6						
Couloirs/dégagements au niveau -1	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements	V					
Couloirs/dégagements au niveau							Pelle/local V. O.						
Cave à eau au niveau							Gaines techniques	A					
Ateleur au niveau -1	V						WC/Autres						
Vestiaires au niveau -1	V						NIVEAU +7 et 8						
Local "divers" au niveau -1		NV	NV	NV	NV	NV	Couloirs/dégagements	V					
GAINES DIVERSES							Pelle/local V. O.						
Gaines ventilation							Gaines techniques	A					
Gaines désenfumage							WC/Autres						
Gaines climatisation							NIVEAU +9						
TERRASSE	V	V	V	V	V	V	NIVEAU +9						
PARKING							Couloirs/dégagements	V					
Zone de stationnement							Pelle/local V. O.						
Sas							Gaines techniques	A					
Rampe							WC/Autres						
Local extracteur							OBSERVATIONS :						
Local " " au niveau													

V = Local visité sans amiante A = Local visité avec amiante NV = Local non visité

FICHE DES LOCAUX RECENSES

28 Rue de SAVIGNY 91390 MORSANG S/ORGE

2/4

Diagnostiqueur : Société D. E. P.

Date d'intervention : 11/09/2006

LOCAUX TECHNIQUES	CAGES						PALIERS	CAGES					
	C7	C8	D9	D10	D11	D12		C7	C8	D9	D10	D11	E12
CHAUFFERIE							RDC						
Chauff. collective au niveau							Escalier	V	V	V			
Stock combustible au niveau							Hall						
C. P. C. U. au niveau							Porche						
Sous-station au niveau							Loge						
ASCENSEUR							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local machine n° 1 au niveau							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	A	A	V	V	V	A
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	V	V	A	A	A	V
Local machine n° 2 au niveau							NIVEAU +1						
Local poulie au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	V	V	V	A	V	A
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	A	A	A	V	A	V
VIDE-ORDURES							NIVEAU +2						
Local V. O. n° 1 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Pelle/local V. O.						
Local V. O. n° 2 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Gaines techniques x2	V	V	A	A	V	A
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Gaine technique x1	A	A	V	V	A	V
Local V. O. n° 3 au niveau							NIVEAU +3						
Gaine V. O.							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local V. O. n° 4 au niveau							Pelle/local V. O.						
Gaine V. O.							Gaines techniques x2	V	V	A	V	A	A
LOCAUX DIVERS							Gaine technique x1	A	A	V	A	V	V
Local poubelles au niveau-1	V	V					NIVEAU +4						
Local vélos au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local poussettes au niveau							Pelle/local V. O.						
Local entretien au niveau							Gaines techniques x2	A	V	A	A	A	A
Local E. D. F. au niveau							Gaine technique x1	V	A	A	V	V	V
Local sur-pression au niveau							NIVEAU +5						
Local VMC au niveau							Couloirs/dégagements						
Local "transformateur" au niveau -1		NV					Pelle/local V. O.						
Local " " au niveau							Gaines techniques						
CAVES / SOUS-SOL							WC/Autres						
Couloirs/dégagements au niveau -1	V	V	V	V	V	V	NIVEAU +6						
Couloirs/dégagements au niveau							Couloirs/dégagements						
Cave à eau au niveau							Pelle/local V. O.						
Gaines techniques au niveau							Gaines techniques						
Vide sanitaires au niveau							WC/Autres						
Local "divers" au niveau-1	V	NV	NV	V	NV	V	NIVEAU +7						
GAINES DIVERSES							Couloirs/dégagements						
Gaines ventilation							Pelle/local V. O.						
Gaines désenfumage							Gaines techniques						
Gaines climatisation							WC/Autres						
TERRASSE	V	V	V	V	V	V	NIVEAU +8						
PARKING							Couloirs/dégagements						
Zone de stationnement							Pelle/local V. O.						
Sas							Gaines techniques						
Rampe							WC/Autres						
Local extracteur							OBSERVATIONS :						
Local " " au niveau													

V = Local visité sans amlante A = Local visité avec amlante NV = Local non visité

FICHE DES LOCAUX RECENSES

28 Rue de SAVIGNY 91390 MORSANG S/ORGE

3/4

Diagnostiqueur : Société D. E. P.

Date d'intervention : 11/09/2006

LOCAUX TECHNIQUES	CAGES						PALIERS	CAGES					
	E13	E14	E15	F16	F17	F18		E13	E14	E15	F16	F17	F18
CHAUFFERIE							RDC						
Chauff. collective au niveau							Escalier	V	V	V	V	V	V
Stock combustible au niveau							Hall						
C. P. C. U. au niveau							Porche						
Sous-station au niveau							Loge						
ASCENSEUR							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local machine n° 1 au niveau							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	A	A	A	V	V	V
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	V	V	V	A	A	A
Local machine n° 2 au niveau							NIVEAU +1						
Local poulie au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	A	A	A	A	V	V
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	V	V	V	V	A	A
VIDE-ORDURES							NIVEAU +2						
Local V. O. n° 1 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Pelle/local V. O.						
Local V. O. n° 2 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Gaines techniques x2	A	A	A	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Gaine technique x1	V	V	V	A	A	A
Local V. O. n° 3 au niveau							NIVEAU +3						
Gaine V. O.							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local V. O. n° 4 au niveau							Pelle/local V. O.						
Gaine V. O.							Gaines techniques x2	V	V	V	V	V	V
							Gaine technique x1	A	A	A	A	A	A
LOCAUX DIVERS							NIVEAU +4						
Local poubelles au niveau-1	V	V	V				Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local vélos au niveau							Pelle/local V. O.						
Local poussettes au niveau							Gaines techniques x2	A	A	A	A	A	A
Local entretien au niveau							Gaine technique x1	V	V	V	V	V	V
Local E. D. F. au niveau-1		A	A				NIVEAU +5						
Local sur-pression au niveau							Couloirs/dégagements						
Local VMC au niveau							Pelle/local V. O.						
Local "divers" au niveau -1	V		V	NV	V	NV	Gaines techniques						
Local " " au niveau							WC/Autres						
CAVES / SOUS-SOL							NIVEAU +6						
Couloirs/dégagements au niveau -1	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements						
Couloirs/dégagements au niveau							Pelle/local V. O.						
Cave à eau au niveau							Gaines techniques						
Gaines techniques au niveau							WC/Autres						
Vide sanitaires au niveau							NIVEAU +7						
Local " " au niveau							Couloirs/dégagements						
GAINES DIVERSES							Pelle/local V. O.						
Gaines ventilation							Gaines techniques						
Gaines désenfumage							WC/Autres						
Gaines climatisation							NIVEAU +8						
TERRASSE	V	V	V	V	V	V	Couloirs/dégagements						
PARKING							Pelle/local V. O.						
Zone de stationnement							Gaines techniques						
Sas							WC/Autres						
Rampe							OBSERVATIONS :						
Local extracteur													
Local " " au niveau													

V = Local visité sans amiante A = Local visité avec amiante NV = Local non visité

FICHE DES LOCAUX RECENSES

28 Rue de SAVIGNY 91390 MORSANG S/ORGE

4/4

Diagnostiqueur : Société D. E. P.

Date d'intervention : 12/09/2006

LOCAUX TECHNIQUES	CAGES						PALIERS	CAGES					
	F19	G20	G21	H22	H23	H24		F19	G20	G21	H22	H23	H24
CHAUFFERIE							RDC						
Chauff. collective au niveau							Escalier	V	V	V	V	V	V
Stock combustible au niveau							Hall						
C. P. C. U. au niveau							Porche						
Sous-station au niveau							Loge						
ASCENSEUR							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local machine n° 1 au niveau							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	A	A	A	A	A	A
Local machine n° 2 au niveau							NIVEAU +1						
Local poulie au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur							Pelle/local V. O.						
Local poulie au niveau							Gaines techniques x2	V	V	V	V	V	V
Gaine ascenseur							Gaine technique x1	A	A	A	A	A	A
VIDE-ORDURES							NIVEAU +2						
Local V. O. n° 1 au niveau-1	V	A	V	V	V	V	Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Pelle/local V. O.						
Local V. O. n° 2 au niveau-1	V	V	V	V	V	V	Gaines techniques x2	V	V	V	V	V	V
Gaine V. O.	V	V	V	V	V	V	Gaine technique x1	A	A	A	A	A	A
Local V. O. n° 3 au niveau							NIVEAU +3						
Gaine V. O.							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local V. O. n° 4 au niveau							Pelle/local V. O.						
Gaine V. O.							Gaines techniques x2	V	V	V	V	V	V
LOCAUX DIVERS							Gaine technique x1	A	A	A	A	A	A
Local poubelles au niveau-1	V			V	V	V	NIVEAU +4						
Local vélos au niveau							Couloirs/dégagements	V	V	V	V	V	V
Local poussettes au niveau							Pelle/local V. O.						
Local entretien au niveau							Gaines techniques x1	V	V	V	V	V	V
Local E. D. F. au niveau							Gaine technique x2	A	A	A	A	A	A
Local sur-pression au niveau							NIVEAU +5						
Local VMC au niveau							Couloirs/dégagements						
Local " " au niveau							Pelle/local V. O.						
Local " " au niveau							Gaines techniques						
CAVES / SOUS-SOL							WC/Autres						
Couloirs/dégagements au niveau -1	V	V	V	V	V	V	NIVEAU +6						
Couloirs/dégagements au niveau							Couloirs/dégagements						
Cave à eau au niveau							Pelle/local V. O.						
Gaines techniques au niveau							Gaines techniques						
Vide sanitaires au niveau							WC/Autres						
Débarras au niveau -1	V	V	NV	V	V	V	NIVEAU +7						
GAINES DIVERSES							Couloirs/dégagements						
Gaines ventilation							Pelle/local V. O.						
Gaines désenfumage							Gaines techniques						
Gaines climatisation							WC/Autres						
TERRASSE	V	V	V	V	V	V	NIVEAU +8						
PARKING							Couloirs/dégagements						
Zone de stationnement							Pelle/local V. O.						
Sas							Gaines techniques						
Rampe							WC/Autres						
Local extracteur							OBSERVATIONS :						
Local " " au niveau													

V = Local visité sans amlante A = Local visité avec amlante NV = Local non visité